

DESIU LARYNGO-PHONIAITRIE

Marseille - Montpellier - Toulouse - Paris

FORMATION DIPLOMANTE ET RECONNUE

Le 28 juin 2019, le Conseil National de l'Ordre des médecins accorde le droit au titre pour le DESIU de << Laryngo-Phoniatry >> pour les médecins spécialiste en ORL et chirurgie cervico-faciale.

FORMATION COMPLÈTE POUR MÉDECINS ET ORTHOPHONISTES

Ce diplôme, ouvert aux médecins ORL et aux orthophonistes, a pour objectif de donner aux étudiants les bases de la pratique de la laryngo-phoniatry concernant en particulier les pathologies de la voix et de la parole.

OUTILS PÉDAGOGIQUES INNOVANTS

- mise à niveau avant les séminaires spécifiques en e-learning
- cours magistraux en visio-conférence
- mises en situation pratiques et remise en perspective des enseignements pendant les séminaires présentiels

TOUT SUR LA LARYNGO PHONIAITRIE : UNE ANNÉE DE FORMATION, 4 UNIVERSITÉS

Les Universités Aix-Marseille Université, Montpellier, Toulouse III Sabatier et Paris St Quentin participent au Diplôme d'Enseignement Supérieur Inter-Universitaire de Laryngo-Phoniatry.

- Anatomie, Physiologie et exploration des troubles de la voix et de la parole - (Marseille)
- Paralysies et sténoses (Montpellier)
- Neuro-laryngologie (Toulouse)
- Laryngologie et Onco-réhabilitation (Paris)
- Troubles de la voix et lésions bénignes (Marseille)

Les séminaires présentiels sont organisés en sessions d'enseignement communs et par parcours, mais aussi en mises en situation pratiques, avec manipulation du matériel, démonstrations techniques, apprentissage chirurgical sur maquettes, etc.

Ces séminaires sont aussi l'occasion de partager des moments conviviaux tous ensemble et de faire se rencontrer les médecins et les orthophonistes, en préparation de leur future collaboration.

Les 5 séminaires, répartis tout au long de l'année universitaire, comprennent chacun 20 à 25h d'enseignement théorique et pratique.

Le e-learning consiste en des documents mis en ligne sur un site spécifique, tutoré par un enseignant du module de façon à guider le travail personnel des étudiants.

L'évaluation a lieu en fin d'année sur la base de :

- un examen théorique (écrit ou oral): organisé localement dans l'université d'inscription
- un mémoire de fin d'études : soutenance commune en fin d'année universitaire.

La soutenance est publique mais pourra être organisée en visioconférence comme en présentiel si les autorités universitaires l'autorisent

COMMENT S'INSCRIRE ?

La première démarche consiste à contacter le coordonnateur national, le Pr Giovanni au 04.91.43.55.25 ou par mail antoine.giovanni@ap-hm.fr en adressant un bref CV et une lettre de motivation, cette étape de centralisation des demandes est impérative à des fins d'harmonisation nationale. Il vous sera alors indiqué dans quelle université vous pourrez faire les démarches administratives d'inscription.